

La circulation active du variant Omicron conduit à une évolution des mesures de protection des agents intervenant dans les établissements scolaires :

1/ Mise à disposition de masques FFP2 pour les agents des écoles élémentaires (REV, animateurs, ATE et PVP)

Pour rappel, depuis avril 2021, des masques FFP2 sont mis à disposition des agents des écoles maternelles et polyvalentes (compte-tenu de l'absence de port de masques pour les élèves).

Les masques FFP2 sont désormais disponibles aussi pour les agents des écoles élémentaires, la dotation étant d'**une boîte de 50 masques par agent**(utilisation d'1 masque FFP2 par jour pour une journée de travail de moins de 8 heures ; 2 par jour si la journée de travail excède 8 heures).

Exceptionnellement, ces masques doivent être retirés à la CASPE pour les agents qui en font la demande. Ils seront, par la suite, intégrés aux dotations livrées dans les écoles.

2/ Mise à disposition d'autotests pour les agents de la DASCO intervenant dans les écoles : chaque agent peut bénéficier d'**une boîte de 5 autotests**.

Les boîtes de masques et d'autotests (photos ci-dessous) peuvent être récupérées dès à présent **auprès du secrétariat de la CASPE, entre 9h et 12h ou 14h et 18h**. En cas de besoin, vous pouvez contacter Mme SALLES (01 71 28 78 41) ou Mme MENTA (01 71 28 78 54).

